CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/28-4/12

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement

Rapporteur: AUTREUX Lydie

Commission n° 7 - Finances

Rapporteur: MOUTON Jean-Louis

OBJET: Subventions à l'association INITIATIVES 77 pour l'année 2011.

Il est proposé l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association INITIATIVES 77 pour l'année 2011. L'association INITIATIVES 77 est un partenaire essentiel du Département dans la mise en oeuvre des actions d'insertion professionnelle et d'insertion par le logement. En plus de son activité en tant qu'employeur d'insertion, elle a la responsabilité de la gestion de plusieurs dispositifs départementaux d'insertion comme l'accompagnement des emplois aidés dans les collèges, la clause d'insertion dans les marchés publics du Département ou la gestion du fonds d'aide aux jeunes. À ce titre, il convient de procéder au renouvellement de la convention annuelle à conclure avec cette association.

Conformément à la convention-cadre signée avec l'association pour les années 2007 à 2012, une convention d'objectifs a permis de définir les actions bénéficiant du soutien du Département. Il est nécessaire de conclure un avenant à cette convention définissant le montant de la participation financière du Département pour l'année 2011.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la convention-cadre signée entre le Département de Seine-et-Marne et l'association INITIATIVES 77 le 22 décembre 2006 pour la période 2007-2012,

VU la convention d'objectifs signée entre le Département de Seine-et-Marne et l'association INITIATIVES 77 le 7 mars 2007 pour la période 2007-2012,

VU la délibération du Conseil général en date du 17 décembre 2010 relative aux associations subventionnées par le Département et notamment aux acomptes à valoir sur les subventions attribuées au titre de l'exercice 2011,

VU la délibération du Conseil général en date du 28 janvier 2011, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention annuelle définissant les modalités de l'aide consentie par le Département à l'association INITIATIVES 77 pour l'année 2011, conformément à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et à la convention-cadre relative aux modalités de soutien du Département à cette association approuvée par l'Assemblée départementale le 20 octobre 2006, telle que jointe en annexe n° 1 de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil général à la signer au nom du Département.

Article 2 : d'attribuer à l'association INITIATIVES 77, au titre de l'exercice 2011, une subvention de fonctionnement globale de 1 332 000 € destinée à lui permettre de poursuivre ses activités en matière d'insertion sociale, professionnelle et par le logement de publics en difficulté. Cette somme est répartie comme suit :

- (prélevés sur l'opération "actions insertion et emploi" de l'action intitulée "actions d'insertion professionnelle et de formation")
- (prélevés sur l'opération "actions d'insertion par le logement" de l'action intitulée "actions d'insertion par le logement").

Article 3: d'approuver l'avenant n° 10 à la convention d'objectifs relative au soutien du Département aux activités de l'association INITIATIVES 77, conformément à la convention-cadre relative aux modalités de soutien du Département à cette association approuvée par l'Assemblée départementale le 20 octobre 2006, tel que joint en annexe n° 2 de la présente délibération, et d'autoriser le Président du Conseil général à le signer au nom du Département.

Article 4 : d'attribuer à l'association INITIATIVES 77, au titre du soutien à ses activités pour l'exercice 2011, une subvention d'un montant global de 1 239 500 € dont la répartition est fixée par l'avenant joint en annexe n° 2 de la présente délibération et qui sera prélevée :

- sur le domaine « Allocations, insertion par l'emploi », opération "actions insertion et emploi" de l'action intitulée "actions d'insertion professionnelle et de formation", à hauteur de446 500 €
- sur l'opération "actions d'insertion par l'activité économique" de l'action intitulée "actions d'insertion par le retour à l'activité économique", à hauteur de ... 360 000 €
- sur le domaine « Insertion par le logement », opération "actions d'insertion par le logement" de l'action intitulée "actions d'insertion par le logement", à hauteur de433 000 €

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

)inul Em

Vincent ÉBLÉ